

Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC)

Direction des finances communales

MCH2 - vd.ch/mch2



MCH2 pour ma commune / mon association de communes

Présentation aux Elues et Elus

des communes et associations 2025

Janvier – février 2024



Plan



- Calendrier
- Bénéfices
- Principaux changements
- Impacts pour boursiers.ères, administrations, élu.e.s
- Soutien de la DFC



Chargée de

projet MCH2

Direction des finances communales



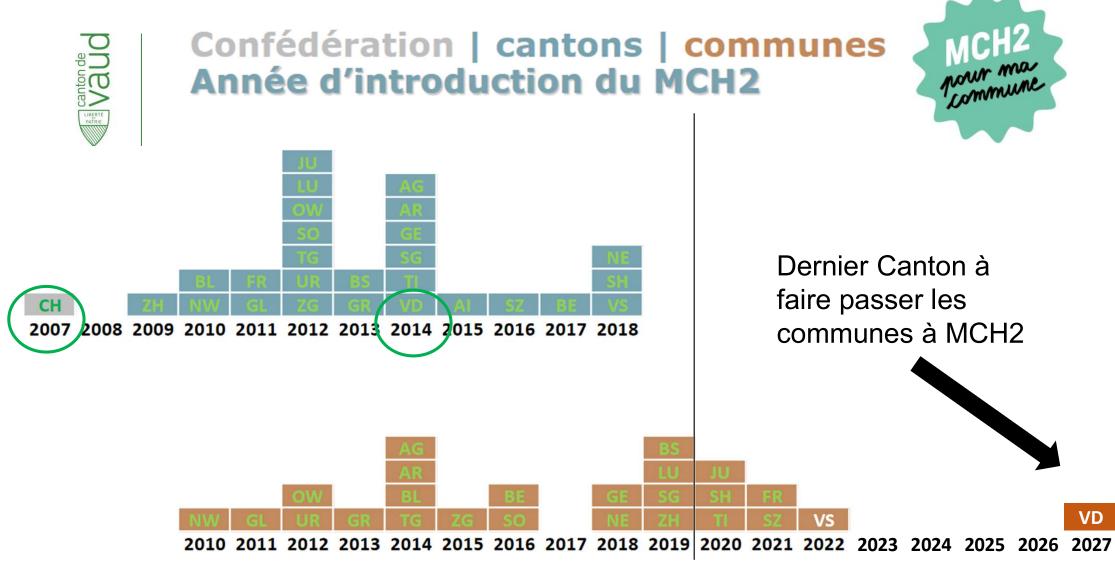
Département des institutions, du territoire et du sport (DITS) Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) **Direction des finances** communales Emma Sheedy **Finances communales** Fabio Cappelletti Charles-Henri Clerc → Sophie Mizar Pierre Bovat





MCH2 = Modèle Comptable Harmonisé de 2^{ème} génération





Source: www.srs-cspcp.ch

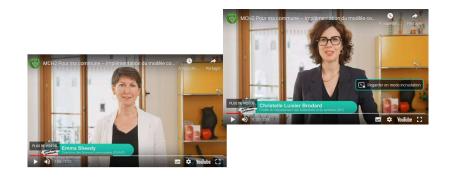
Délai de 10 ans



Contexte



- 2008: MCH2 édité par CDF pour secteur public
- 2010-2014: 1e GTT
- 2016-2019: Relance et accompagnement travaux KPMG
- 2019-2022: GTT UCV MCH2
- 2022: Manuel et table de conversion & Démarrage travaux pilotes





Bases légales



Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom)

> janvier 2024 – nouvelles durées d'amortissement pour tous

> renvoi vers le manuel MCH2 de juillet 2022

Loi sur les communes (LC)

- > révision complète de la LC à l'horizon 2026
- > révision du RCCom pour correspondre au manuel



Calendrier





 Pilotes
 Comptes tenus MCH2 dès 2024

 Vague #1
 2025

 Vague #2
 2026

 Vague #3
 2027

Budgets 2024 en MCH2 déjà adoptés par les Conseils

⇒ Comptes tenus en MCH2 au plus tard pour 2027



Qui doit passer à MCH2?



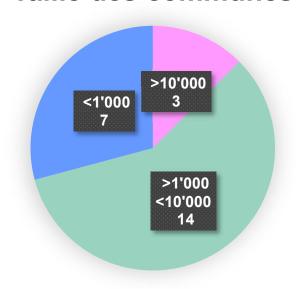
- Communes, fractions de communes
- Ententes
- Associations de communes
- Groupements forestiers si comptes actuellement sous MCH1



Pilotes



Taille des communes



24 communes

+9 associations de communes

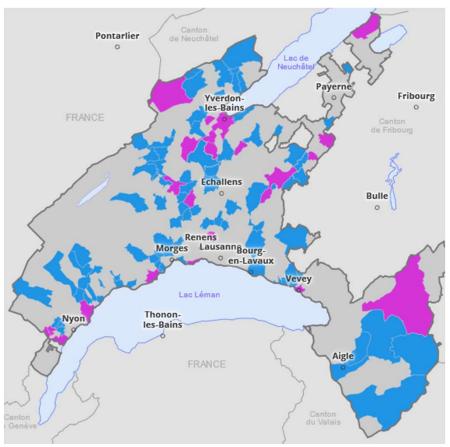
⇒33 collectivités pilotes

⇒22 boursiers.ères



Passage en 2024 & 2025





' Passage en 2024 '

' Passage en 2025 '

85 communes

+32 associations de communes

⇒ 117 collectivités

⇒87 boursiers.ères



Pourquoi MCH2?



- Harmonisation et comparabilité
- Rapprochement vers les normes internationales
- Transparence
- Fiabilité des bases statistiques





Principaux changements



- Plan comptable plus détaillé et harmonisé
- Compte de résultats à plusieurs niveaux
- Comptabilisation des immobilisations améliorée
- Etats financiers obligatoires



Etats financiers obligatoires



- Bilan
- Compte de résultats à deux niveaux (≈ fonctionnement)
- Compte des investissements
- Tableau des flux de trésorerie
- Annexe aux comptes (éléments obligatoires)



Plan comptable plus détaillé



Î					BILAN						100										
1		Actif	C			OMPTE DE RÉSULTATS															
10		Patrimoine .	3 Charges			COMPTE DES INVESTISSEMENTS															
100		Disponibilités terme	30		Charges de personnel					ses d'investissement entraînent un flux de capital à ésentent une utilité publique de plusieurs années.											
	1000	Caisse	300		Autorités et commissions	5	Dépenses d'investissement		Seuls sont comptabilisés dans le compte des investissements les investissements du patrimoine administratif. - Les dépenses sont portées à l'actif au terme de la période	ents											
	1001	Poste		3000	Salaires des autorités et con			dans le gro	c'est-à-dire qu'elles sont saisies en tant qu'entrées upe par nature <i>14 Patrimoine administratif</i> e contrepartie : <i>6900 Report au bilan</i>).	rées											
				_		50	Immobi	ilisations corporelles	l'établissem	s d'investissement pour l'acquisition ou nent d'immobilisations corporelles, qui sont re alisation des tâches publiques.	quises										
	1002	Banque		3001	Paiements aux autorités et commissions		500 Terrains	500 Terrains		 Surfaces non bâties, surfaces agricoles, espaces naturels protégés, biotopes, parcs, autres, y compris terrains morcelés Il s'agit de comptabiliser dans ce compte les investissement 	celés.										
	**		3										301		Salaires du personnel admin d'exploitation					bilan dans le compte 1400 Terrains PA.	
	1003	Placements à marché moné		3010	Salaires du personnel admir d'exploitation		501 Routes /	Voies de communication	(selon l'and de fer de m navigables, Les terrains à l'actif de l - Il s'agit de activés au l	étonnes, pistes cyclables, routes, routes nation cien droit), routes forestières, voies ferrées, ch montagne, installations de transport, voies , autres voies de communication, terrains com s et les dépenses de construction ne sont pas p manière séparée. le comptabiliser dans ce compte les investissen bilan dans le compte 1401 Routes / Voies de	emins pris. portés										
XX	XX	.XX							communica	ration .											







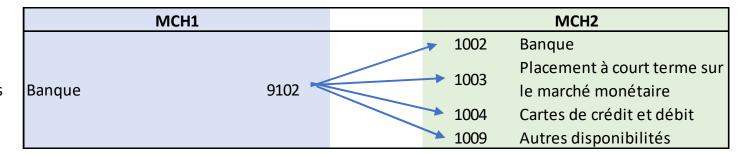
Table de conversion



1e cas

MCH1				MCH2
Impôt cur la rayanu	4001 —	201	4000	Impôts sur le revenu,
Impôt sur le revenu	4001			personnes physiques

2e cas



3e cas

MCH1			MCH2
Rétributions des autorités	3001 —		
Jetons de présence (séances		3000	Salaires des autorités et
des autorités et des	3003 —	3000	commissions
commissions)			



Classification fonctionnelle (≈ administrative)



				CLASSIFICATION FONCTIONNELLE			
0				Administration générale			
	01			Législatif et exécutif			
		011		Législatif			
			0110	Législatif	 Pouvoir législatif; Conseil communal ou général, commissions permanentes et commissions ad hoc, votations, référendums, élections. 		
		012		Exécutif			
			0120	Exécutif	 Pouvoir exécutif ; Municipalité. Ne sont pas inclus les secrétariats généraux et les commissions interdépartementales chargées d'une tâche définie (répartition selon le domaine de compétence). 		
"	02			Services généraux			
		021		Administration des finances et des contributions			

Comptes de résultats Comptes des investissements XXXXx.XXX.xx





Classification fonctionnelle



- Nouvelles classifications
- ≠ dicastères
- Comptabilité au service de la Commune / association
- Classification organique / analytique facultative pour obtenir des états financiers par dicastère (en plus de la fonctionnelle)



Classification fonctionnelle



âtiment

Gestion administrative

Bâtiments administratifs à usages multiples

0 Administration générale

Ecoles

Immeubles PF

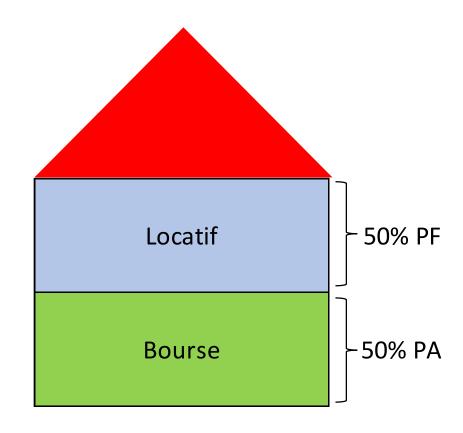
2 Formation

9 Finances et impôts



Point d'attention – PA/PF



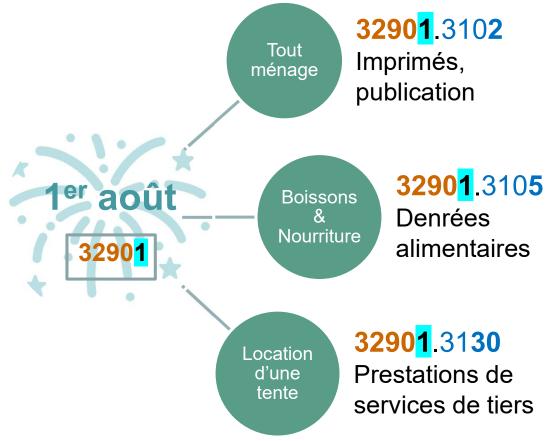




Exemple de changement



110.3170
Frais de réceptions et de manifestations





Compte de résultats à plusieurs niveaux

(≈ fonctionnement)



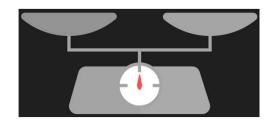
Charges d'exploitation	Revenus d'exploitation	Résultat d'exploitation
Charges financières	Revenus financiers	Résultat financier
		Résultat opérationnel
Charges extraordinaires	Revenus extraordinaires	Résultat extraordinaire
		Résultat total



Financements spéciaux



- Eau, déchets, épuration
 - obligation d'équilibrer





Fonds



- Destinés à un but spécifique
- Financés par des taxes et/ou l'attribution de montants réguliers (x / an)
- Pas de création de fonds avec des excédents/ recettes extraordinaires
- Aucune affectation de parts d'impôts (sauf impôt spécial affecté)
- Règlement communal
- Fonds de rénovation (PF uniquement)



- Obligatoirement cadrés par un règlement (alimentation + règles d'utilisation)
- Traités comme des fonds affectés et pas comme des réserves



Réserve de politique budgétaire



Un seul et unique compte de réserve

- Possibilité de l'alimenter uniquement en cas d'excédents de revenus
- Prélèvements en cas d'excédents de charges (ou pour effectuer des préfinancements / amortissements supplémentaires)





Préfinancements et amortissements supplémentaires



- Toujours autorisés
- Modification dans le traitement comptable
 - > pas de modification de l'actif
 - > mais dissolution du préfinancement sur durée de vie de l'investissement

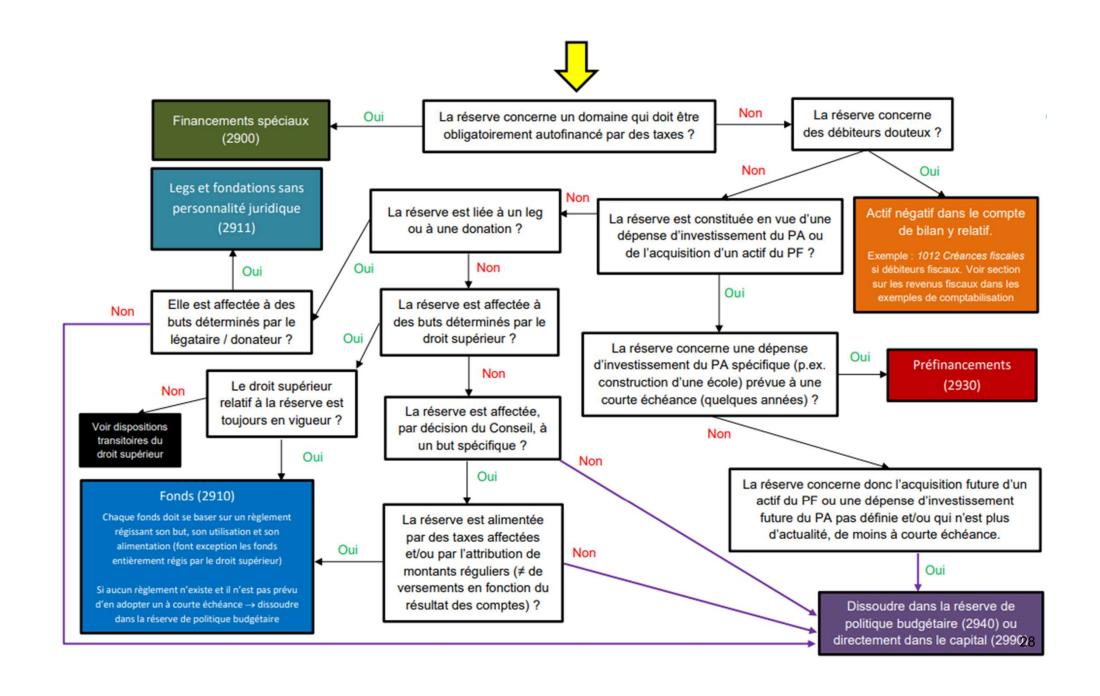




À retenir



- « Nettoyage» / dissolution dans la réserve de politique budgétaire
 - autres réserves
 - fonds « extraordinaires » sans règlement ou obsolètes
 - préfinancements sans but déterminé ou obsolètes
- Tableau d'aide à la décision





Immobilisations





Pas de changement

Distinction PA/PF

Pas de réévaluation du PA et du PF

Pas de retraitement

Changements

Change

Amortissements

Tableau des immobilisations

Autres nouveautés



Tableau de flux de trésorerie



Activité opérationnelle

Activité d'investissement et de placement

Activité de financement

- Quel est le niveau des liquidités?
- D'où vient/ part la trésorerie?
- Comment les investissements sont financés?
 Ressources propres, emprunts?
- Comment évolue la trésorerie sur la durée?





Annexe aux comptes



Principes et normes pour la présentation des comptes annuels	Page standard d'explications
Etat du capital propre	Montants et variations financements spéciaux / fonds / réserves / préfinancements
Tableau des immobilisations	Liste des immobilisations et suivi de leur amortissement + valeur fiscale / revenus PF
Tableau des associations de communes	Détails concernant les relations financières entre la commune et les associations de communes dont elle est membre (contributions et quotes-parts de la dette)
Tableau des titres et des participations	Détails concernant les titres et les participations détenues par la commune
Tableau des prêts et des garanties	Recensement et explication des activités pouvant conduire à un engagement



Annexe aux comptes

Manuel et plan comptable

- Manuel MCH2, 09.2023
- Exemples de comptabilisation, 09.2023
- Plan comptable MCH2 (PDF), 10.2023
- Plan comptable MCH2 (Excel), 10.2023
- Table de conversion PCV-MCH2, 09.2023

Recherche par mots clés possible dans chacun des fichiers grâce au raccourci [Ctrl] et [F].

Modèles

- Modèle pour la présentation des principes
- Modèles de tableaux pour l'annexe aux comptes
- <u>Exemple de tableaux pour l'annexe aux comptes</u>
 <u>complétés</u>
- Modèles de règlement-type pour les fonds





Indicateurs financiers



- Indicateurs de première priorité
 - Taux d'endettement net
 - Degré d'autofinancement
 - Part des charges d'intérêts
- Indicateurs de deuxième priorité
 - Dette brute en % des revenus
 - Proportion des investissements
 - Part du service de la dette
 - Taux d'autofinancement
 - Dette nette par habitant



Indicateurs financiers



1. Taux d'endettement net

(Dette nette par rapport aux revenus fiscaux)

N-4	N-3	N-2	N-1	N-	Moyenne
					
Valeurs indicatives	< 100 % bon 100 % - 150 % suffisa > 150 % mauvais	nt			

L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.

Commentaire de la commune :

2. Degré d'autofinancement

(Autofinancement en pour-cent des investissements nets)

N-4	N-3	N-2	N-1	N	Moyenne
		•••			
Valeurs indicatives		ent idéal varie en fon 0 % %	oyenne à env. 100%, sous ction de la situation conjon		léjà atteint par la dette.

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.

Commentaire de la commune :



Comparatifs budgets & comptes MCH2



- Conversions non obligatoires
- Budget 2025 présentation recommandée:

Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023	
en MCH2	en MCH2	en MCH2	
•••	•••	•••	

- Possibilités différentes en fonction des logiciels comptables
- A discuter avec la personne responsable de la bourse



Projet d'envergure

2023

annexe aux comptes sous Temps significatif à consacrer par MCH2 le Service des finances **Annexe** Comptes 2025 Changements pour Nouvelles écritures l'Administration communale Dissolution des réserves Explications aux Elu.e.s **Budget 2025 MCH2 Travail Formation Administration** significatif Table de conversion Discussions logiciel comptable **Formations** Lecture du manuel

2026

Comptes et



Etat d'avancement



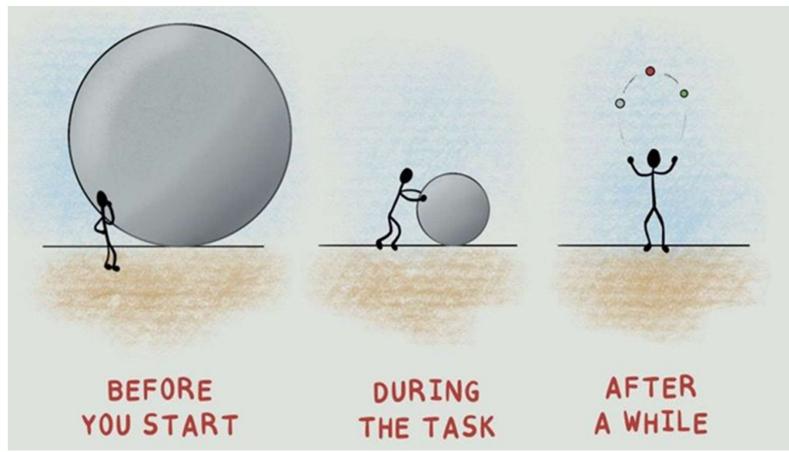
- Selon échéancier: import de la table de conversion dans le logiciel comptable au 31.12.23 → retard rattrapable
- Temps nécessaire avant établissement du budget ≈ 70h





Approche au changement





Credit Alex Visual Illustrator via Steve Nouri



Durées d'amortissement



- Nouvelles durées d'amortissement fixes pour les préavis soumis au Conseil dès le 1^{er} janvier 2024!
- Déjà communiqué le 9 janvier 2023
- RCCom modifié



Tableaux disponibles dans le Manuel MCH2



Durée d'amortissement dans les préavis



CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous invitons, Madame la Présidente/Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre la décision suivante :

- vu le préavis municipal n° xx,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Durée dans le préavis mais plus dans la décision

décide:

- 1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF xxx pour xxx;
- 2. de financer cette dépense par la trésorerie courante/le recours à l'emprunt;

Ce préavis a été adopter par la Municipalité dans sa séance du xxx.

au nom de la Municipalité
la syndique/le syndic la/le secrétaire



Préavis validés précédemment



- Durée indiquée sur le préavis s'applique jusqu'à l'amortissement complet de l'immobilisation
- Pas de possibilité de modifier des préavis déjà votés



Identifier les décisions à faire adopter



- Transfert des immobilisations PA/PF
- Réattribution/dissolution des réserves
- Règlement(s) pour les fonds
- Méthode du début de l'amortissement des immobilisations du PA, du PF et des crédits d'études*



^{*} Ne nécessite pas la validation par le Conseil



Soutien de la DFC



- Site Internet
- Parcours de formation pour les responsables de la bourse
- Accompagnement sur le terrain
- Séance d'échanges et d'information pour les réviseurs
- Réponses rapides et pragmatiques par mail et téléphone



Site Internet



⇒ www.vd.ch/MCH2

- manuel, table de conversion,
- exemples de plan comptable
- modèles
- tableau décision pour réserves, checklist,
- formations en ligne, tutoriel, présentations
- FAQ, etc.



Exemples de comptabilisation







Exemples de comptabilisation MCH2

Extrait

Exemples de comptabilisation MCH2

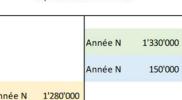
procède ensuite à la dissolution de 1/30ème du financement spécial (CHF 20'000) pour participer au financement des charges du domaine de l'eau de l'année N.

Dans le domaine de l'eau, la commune enregistre donc un excédent de revenus de CHF 70'000 (CHF 1'330'000 de taxes récurrentes + CHF 20'000 de dissolution du financement spécial « raccordement eau » - CHF 1'280'000 de charges). Ce montant est attribué au financement spécial « solde eau ». Il sera utilisé pour éponger d'éventuels excédents de charges des exercices ultérieurs du domaine.

Libellés	Comptes	Montants
Factures envoyées l'année N	1010 Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers	1'330'000
concernant des taxes récurrentes pour l'année N	7100.4240 Taxes d'utilisation et prestations de service	1'330'000
Factures envoyées l'année N concernant la taxe unique de raccordement pour l'année N	1010 Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers	150'000
	7100.4240 Taxes d'utilisation et prestations de service	150'000
Ensemble des charges du domaine de l'eau de l'année N	3 Charges (personnel, amortissements, etc.)	1'280'000

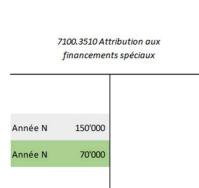
1010 Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers

nnée N	1'330'000
nnée N	150'000



7100.4240 Taxes d'utilisation

et prestations de service



2900.0x financements spéciaux (raccordement eau)

	Traccorde	T T	
		<u>Sàn</u>	450'000
		Année N	150'000
Année N	20'000		
<u>Spb</u>	580'000		45



Relations entre comptes (1)





	Bilan 140	Investissements	Amortissements planifiés	Amortissements non planifiés	Résultats (entretien)	Si < à la limite d'activation	Immobilisations corporelles PA
8	1400	500	3300 (si applicable)	3301 (si applicable)	3140	3119	Terrains PA
	1401	501	3300	3301	3141	3119	Routes / Voies de communication
	1402	502	3300	3301	3142	3119	Ports et aménagements des cours d'eau PA
	1403	503	3300	3301	3143	3119	Autres travaux de génie civil
	1404	504	3300	3301	3144	3119	Bâtiments PA
	1405	505	3300	3301	3145	3119	Forêts, alpages et vignes du PA
	1406	506	3300	3301	3150 à 3153, 3156 et 3159	3110 à 3113, 3116 et 3119	Biens meubles PA
	1407	500 à 509	pas d'amort.	pas d'amort.			Installations en construction PA
	1409	509	3300	3301	3149	3119	Autres immobilisations corporelles PA

Bilan 145	Investissements	Réévaluations (moins-values)	Si < à la limite d'activation Tjs en invest.	Participations et capital social PA
1452	552	3321	552	Participations aux communes et associations intercommunales
1454	554	3321	554	Participations aux entreprises publiques
1455	555	3321	555	Participations aux entreprises privées
1456	556	3321	556	Participations aux organisations privées à but non lucratif



Erreurs fréquentes (1)







Comptes	Désignations	Précisions d'utilisation
	Constitution of the Association of the Constitution of the Constit	

Compte de résulats - Charges

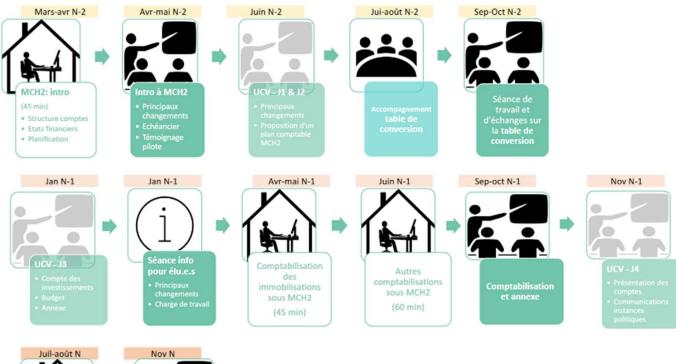
3030	Travailleur-euse-s temporaires	Ne doit pas être utilisé pour le paiement au personnel en CDD (3010), mais pour des versements aux agences d'emploi	
3103	Littérature spécialisée, magazines	Il s'agit essentiellement d'acquisition pour la bibliothèque ou pour répondre aux besoins des services (littérature spécialisée). 3102 pour les charges liées à la production du journal communal ou d'autres publications de la commune.	
3132	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	Honoraires pour des spécialistes (études, conseils et analyses), sinon 3130	
3133	Charges d'utilisation informatiques	Externe à la commune	
3153	Entretien informatique, matériel	Pour le matériel. A différencier du 3158 pour les logiciels.	
3612	Parts aux communes et associations intercommunales	Y compris pour l'ARAS, CMS	
31xx	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	Pour le PA. A différencier du 343x pour le PF (voir commentaire 9630).	



Parcours de formation

Tableau de flux de trésorerie Annexe (45 min)







Brochure du plan comptable MCH2



- Envoyée aux bourses des communes et associations 2025
- Exemplaires disponibles à la fin de la séance





A retenir



- Plan comptable harmonisé plus détaillé
- Transparence accrue traitement des réserves et fonds,
 préfinancement & amt supplémentaire, résultat extraordinaire
- Nouvelles durées amortissements pour tous dès le 1^{er} janvier 2024
- Comparaisons moins aisées 1ers budget et comptes



Questions?



Direction des finances communales

Rue Cité-Derrière 17 – 1014 Lausanne

Tél. 021 316 40 80 - Courriel: finances-communales@vd.ch

Site internet: www.vd.ch/MCH2